

---

**Document de synthèse concernant la Directive 2014/34/UE,  
(anciennement EC-directive 94/9/CE, dite ATEX 100a / ATEX 95)**

La société SIMONA AG fabrique et commercialise des semi-produits thermoplastiques, notamment des

- Plaques
- Joncs
- Profilés
- Fils à souder
- Tubes
- Raccords
- Pièces préfabriquées

en différents matériaux, notamment :

- Polyéthylène
- Polypropylène
- Chlorure de polyvinyle
- Téréphtalate de polyéthylène Copolyester
- Polyfluorure de vinylidène
- Éthylène-chlorotrifluoréthylène

Conformément à la définition de la Dir. 2014/34/UE Article 2 § 1 et § 2, les semi-produits thermoplastiques de SIMONA ne sont ni des appareils, ni des systèmes de protection. Ils peuvent éventuellement être utilisés comme composants sans fonction autonome dans les domaines concernés.

En cas d'utilisation conforme à la première ligne séparative de ATEX-2014/34/UE (avril 2016), ils ne disposent pas de source d'inflammation propre si le processus/fonctionnement constitue la seule source de chargement électrostatique (p.ex. frottement lors du passage de poussière ou d'un liquide sur une surface plastique).

C'est pourquoi, nos semi-produits ne tombent pas dans le champ d'application de la Dir. 2014/34/UE. Pour SIMONA AG, cela signifie qu'aucune déclaration de conformité à la Dir. 2014/34/UE n'est requise pour les semi-produits thermoplastiques qu'elle produit.

Quand un objet en polymère doit être intégré à des appareils ou à des systèmes de protection conformément à la Dir. 2014/34/UE et qu'il est susceptible de se charger d'électricité dans ce dispositif dans le cadre d'une utilisation conforme, cet objet, lorsqu'il est mis en circulation spécifiquement pour cet usage conforme, peut être classé comme un élément usuel des appareils ou systèmes de protection conformes à la Dir. 2014/34/UE, doté de caractéristiques spécifiques (p.ex. électrostatiquement dissipatif).

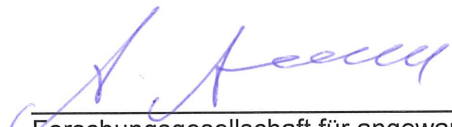
À cet effet, nous proposons nos semi-produits électro-conducteurs conformément à la norme TRBS 2153 dans les matériaux suivants :

- SIMONA® PE-EL
- SIMONA® PP-EL
- SIMONA® PP-EL-S
- SIMONA® PE-1000 EL
- SIMONA® PVDF-EL

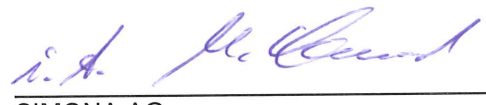
Pour attester la conformité du matériau fourni et ses propriétés, nous mettons à disposition un certificat de réception 3.1 selon la DIN EN 10204, ainsi qu'une fiche technique.

Pour éliminer le risque de décharge électrostatique incontrôlée pendant le montage ou la réparation, nous faisons observer que les semi-produits en matériaux électro-conducteurs ou les pièces/ constructions fabriquées à partir de ces matériaux doivent être déballés et mis à la terre électrostatiquement sans film protecteur avant d'être placés dans une zone explosible. Après le montage ou la réparation des pièces/ constructions, ces dernières doivent être durablement raccordées à la terre.

Ce courrier ainsi que la procédure décrite ont été rédigés en collaboration avec la société Forschungsgesellschaft für angewandte Systemsicherheit und Arbeitsmedizin GmbH, sise à Mannheim (Notified body number : 0588).

  
Forschungsgesellschaft für angewandte  
Systemsicherheit und Arbeitsmedizin GmbH  
Dr A. Arnold

  
SIMONA AG  
Directeur Recherche et Développement  
Dr W. Frings

  
SIMONA AG  
Centre Service Technique  
M. Conrad